

Congrès de la Fcpe Paris des 4 et 5 juin 2010

Motion présentée par le Conseil local des écoles maternelle et élémentaire Godefroy Cavaignac"

Motion Accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment de l'article 19 de cette loi, le « service public de l'éducation assure une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant. Dans ses domaines de compétence, l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés. »

Nous exigeons :

- la réalisation effective de l'accessibilité universelle du droit à compensation et du droit à la scolarisation
- que la FCPE puisse prendre une place plus importante au sein des commissions et de toute instance décisionnaire en matière de gestion des situations de handicap dans la scolarisation.
- une augmentation du nombre d'adultes référents en milieu scolaire
- une réduction des effectifs par classe et un second enseignant en classe
- une formation des enseignants et des AVS à des pédagogies adaptées